



RAPPORT FINANCIER 2024

RAPPORT FINANCIER 2024

Les comptes de l'UDAF 53 regroupent l'ensemble de ses activités réparties en 6 services :

Services	Activités
Action Familiale	- Représentation des familles mayennaises - Parentalité - Conventions d'objectifs (Numérique et Lire & Faire Lire) - Aide aux Tuteurs Familiaux (ATF) - Procédures Ad'hoc - Tutelles aux biens mineurs - Point Conseil Budget (PCB) <i>intégrant l'aide éducative budgétaire, le micro crédit, les mesures de rétablissement personnel et de liquidation judiciaire ainsi que le service conso.</i> - Service d'appui à l'accueil familial (SAAF)
Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM)	- Mesures de Protection et d'Accompagnement des majeurs
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)	- Accompagnement des familles dans la gestion de leur budget au travers de la délégation des prestations familiales.
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	- Accompagnement social au travers de la gestion de prestations sociales
Médiation familiale	- Médiation
Logement	- Médiation Locative - Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) - Action logement

Ces comptes sur lesquels vous serez appelés à vous prononcer sont présentés sous la forme requise par le plan comptable des associations et fondations, et conformes aux **deux nouveaux règlements comptables ANC 2018-06 et 2019-04**. Toutefois, en raison des spécificités diverses de l'activité et des services, des contraintes de présentation donnent lieu à quelques aménagements des méthodes comptables appliquées.

Outre le respect strict de nos obligations légales, cette présentation permet à tous nos financeurs de mieux appréhender nos activités et nos demandes de subventions.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été vérifiés par le Cabinet ALTONEO, agissant en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le bilan :

Le bilan constate la situation globale de l'Association en fin d'année, c'est-à-dire ce que l'Association UDAF 53 possède (actif) et ce qu'elle doit (passif).

BILAN AU 31/12/2024

ACTIF					PASSIF				
Détails	2024		2023		Détails	2024		2023	
	Montants (€)	%	Montants (€)	%		Montants (€)	%	Montants (€)	%
Immobilisations	609 901	19.45	800 174	25.81	Fonds associatifs	1 851 551	59.03	1 732 760	55.89
					<i>Dont Résultat</i>	<i>132 697</i>		<i>309 0624</i>	
					Provisions risques et charges	468 719	14.94	410 291	13.23
					Fonds dédiés	45 817	1.46	56 976	1.84
Créances	299 039	9.53	247 363	7.98	Dettes financières	70 353	2.24	96 994	3.13
Disponibilités	2 206 315	70.34	2 027 796	65.41	Dettes	700 354	22.33	803 025	25.91
Ch. constatées d'avance	21 539	0.68	24 740	0.80	Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	3 136 794	100	3 100 046	100.00	TOTAL	3 136 794	100	3 100 046	100.00

Les immobilisations représentent :

- Les logiciels et licences pour 1 919 euros
- L'immeuble et ses agencements pour 484 887 euros
- Le matériel de transport pour 71 566 euros
- Le matériel de bureau et informatique pour 45 608 euros
- Des immobilisations financières pour 5920 euros

2 véhicules ont été cédés sur 2024

La Trésorerie de l'Association est saine.

Elle représente, à la clôture de l'exercice comptable 2024, 6.02 mois d'activité contre 5.72 mois en 2023

La variation de nos fonds associatifs dépend majoritairement de nos services MJPM (Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs) et MJAGBF (Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial) dont les résultats sectoriels sont sous contrôle des financeurs. A ce titre, les examens des comptes administratifs 2023 des services MJPM et MJAGBF ne nous sont pas parvenus par l'autorité de tarification à la clôture de l'exercice 2024. Un excédent de 239 628 euros, correspondant aux résultats comptables 2023, est en attente d'affectation et inscrit en « résultat sous contrôle des tiers financeurs ».

Le solde des emprunts bancaires s'élève à 68 853 euros.

Les dettes de l'Association concernent essentiellement les dettes fiscales et sociales sur les salaires, réglées en janvier 2024, ainsi que la provision pour congés payés et les règlements fournisseurs non encore effectués, au 31.12.24.

Le résultat global de l'exercice 2024 présente un excédent de 132 697€. Le résultat par service est mentionné dans la partie « les résultats 2024 par service et leur affectation ».

Le compte de résultat :

Ce sont les charges et les produits rattachés à l'année 2024.

L'adoption du budget 2024 :

Le budget de l'exercice 2024 a été adopté lors de notre dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 6 juin 2024.

L'autorité de tarification a limité, selon le tableau ci-après, les dépenses de nos deux services MJAGBF et MJPM.

Services	Budgets proposés (€)	Budgets retenus (€)	Ecart (€)
MJPM	3 237 533	3 237 533	0
MJAGBF	406 623	406 623	0
Total	3 644 156	3 644 156	0

LES CHARGES

Les charges	Compte de Résultat				Budget Prévisionnel proposé à l'AG			
	Année 2024		Année 2023		Budget 2024		Budget 2023	
	Montants (€)	%	Montants (€)	%			Montants (€)	%
Achats	78 175	1.77	66 826	1.57	66 086	1.50	80 523	1.90
Services extérieurs	259 435	5.88	246 623	5.79	261 839	5.96	257 162	6.06
Autres services extérieurs	270 861	6.14	177 515	4.18	169 394	3.86	169 994	4.01
Impôts et taxes (dont IS)	14 835	0.34	12 250	0.29	11 225	0.26	11 406	0.27
Charges de personnel (dont taxes sur salaires)	3 597 812	81.55	3 447 549	80.98	3 717 332	84.60	3 497 671	82.37
Autres charges de gestion	21 875	0.5	19 172	0.46	18 561	0.42	18 113	0.43
Amortissements et provisions (dont financières et exceptionnelles)	166 905	3.78	220 930	5.19	147 717	3.36	210 820	4.96
Charges financières	1672	0.04	1 184	0.00	1 948	0.04	174	0.00
Charges exceptionnelles	40	0.00	65 528	1.54	0	0	358	0.00
TOTAL DES CHARGES	4 411 610	100.00	4 257 577	100.00	4 394 102	100	4 246 221	100.00

Analyse comparative des charges comptables (2024/2023)

Au cours de l'année 2024, l'Association a enregistré 4 411 610€ de charges contre 4 257 577€ en 2023, soit une hausse de 154 033€ (+3.62%)

Les charges de personnel augmentent de 4.36%.

Les dotations aux amortissements et provisions, en baisse de 54K€, incluent une provision pour IDR (indemnités de départ à la retraite) et médailles du travail ainsi que les amortissements dus aux immobilisations et une provision pour risques passées en 2023 (41K€)(maintenue en 2024).

Les charges exceptionnelles, en baisse de 65K€, incluent le règlement définitif d'un litige en 2023(donc non reconduit en 2024).

Analyse comparative des charges du budget (2024/2023) :

Les charges du budget 2024 sont estimées à **4 394 102€** contre **4 246 221€** au budget 2023 soit une hausse de 147 881€ (+3.48%).

L'Association œuvre toujours à la maîtrise de ses dépenses afin de contenir le budget des achats et services extérieurs.

L'augmentation des charges salariales est due à la valeur du point à 4.16 contre 3.93 en 2023 (+5.85%)

LES PRODUITS

Les produits	Compte de Résultat				Budgets prévisionnels proposés à l'AG			
	Année 2024		Année 2023		Année 2024		Année 2023	
	Montants (€)	%	Montants (€)	%	Montants (€)	%	Montants (€)	
Produits des activités annexes	225 769	4.97	251 137	5.50	221 164	5.05	244 330	5.73
Produits des financeurs de mesures adultes et familles – Produits des mineurs – participation des majeurs	3 679 218	80.96	3 574 623	78.26	3 586 044	81.94	3 469 414	81.30
Participations des usagers et médiés	7 244	0.16	6 630	0.14	5 000	0.11	7 000	0.16
UNAF	251 486	5.53	241 422	5.29	227 909	5.21	233 558	5.47
Subventions des communes	11 005	0.24	9 948	0.22	9 000	0.22	10 000	0.23
Subventions de fonctionnement	266 417	5.86	251 141	5.50	242 976	5.55	248 871	5.83
Cotisations	4 845	0.11	5 062	0.11	4 500	0.10	5 000	0.12
Produits divers	947	0.02	172	0	50	0	14	0
Produits placements financiers	35 082	0.77	17 501	0.38	10 004	0.23	14 298	0.33
Reprises de provisions, transferts de charges et autres produits	45 437	1.00	145 194	3.19	27 273	0.62	34 487	0.82
Produits exceptionnels	16 856	0.38	64 371	1.41	42 501	0.97	500	0.01
TOTAL DES PRODUITS	4 544 306	100	4 567 201	100.00	4 376 421	100	4 267 472	100.0
Résultat	132 697		309 625		-17 681		21 251	

Analyse comparative des produits comptables (2024/2023) :

Au cours de l'année 2024, l'Association a enregistré 4 544 306 € de produits contre 4 567 201 € en 2023, soit une diminution de 22 895 € (-0.50%)

Cette variation des produits s'explique notamment par :

- La baisse des refacturations des loyers (baisse du nombre d'appartements sous loués) en 2024
- La reprise de provision pour litige et pour les médailles du travail en 2023
- Des produits exceptionnels en 2023 comme le remboursement de cotisations retraite et la prise en charge de la prime Segur

Analyse comparative des produits du budget (2024/2023) :

Les produits du budget 2024 sont estimés à 4 376 421€ contre 4 267 472€ au budget 2023 soit une hausse de 108 949€ (+2.55%).

La hausse des produits d'exploitation prévisionnels correspond pour l'essentiel au financement du point de 3.93 à 4.16.

On notera que le budget 2024 prévoit un déficit de 17 681€.

LE RESULTAT 2024 (tous services)

En conclusion, les grandes masses des charges et produits (en €) sont les suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Budget 2024 proposé	Budget 2023 Voté en 2024
Produits	4 544 306	4 567 202	4 376 421	4 267 472
Charges	4 411 610	4 257 577	4 394 102	4 246 221
Résultat	132 696	309 625	-17 681	21 251

Autres informations générales sur le compte de résultat 2024 :

Conformément aux nouveaux règlements comptables, les contributions volontaires en nature des bénévoles sont désormais comptabilisées et intégrées aux états financiers.

Les heures déclarées par les bénévoles sont ainsi valorisées à hauteur de 95 527 euros.

Type d'action	Nombre d'heures des bénévoles	Valorisation des contributions (€) (*)
Représentations dans les instances	3010.20	52 676.21
Dispositif Lire et Faire Lire	2 448.71	42 850.56

(*) Valorisation sur la base du smic horaire (11.88 euros au 31/12/2024), charges sociales et fiscales comprises au taux moyen de 47.30%.

Nous n'avons pas perçu de don pour l'année 2024.

LES RESULTATS 2024 PAR SERVICE ET LEUR AFFECTATION

Nos résultats comptables par services (en €) sont les suivants :

Services	Résultat par service	Résultat à affecter par l'AG
MJPM (1)	67 539.40	(4)
MJAGBF (2)	2 917.72	(4)
MASP (3)	-82.07	-82.07
Médiation Familiale	7 855.92	7 855.92
Action Familiale	45 811.62	45 811.62
Logement	8 654.29	8 654.29
Totaux	132 696.88	62 239.76

(1) service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (service sous contrôle financeur)

(2) service d'aide à la gestion du budget familial (service sous contrôle financeur)

(3) mesure d'accompagnement social personnalisé

(4) Les activités MJPM et MJAGBF feront l'objet d'une analyse par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Les résultats de ces activités feront l'objet d'une affectation par le financeur.

Nous proposons d'affecter les excédents et le déficit des services en gestion libre de la manière suivante :

MASP (3)	-82.07€	Report à nouveaux
Médiation Familiale	7 855.92	Report à nouveaux
Action Familiale	45 811.62	Report à nouveaux
Logement	8 654.29	Report à nouveaux

S'agissant de l'affectation des résultats des services sous gestion contrôlée, l'affectation demandée aux autorités de tarification, après prise en compte des dépenses non opposables prévisibles est la suivante :

- L'excédent administratif du service MJPM de 73 624.93€ à hauteur de 58 900€ en réserve d'excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement et trésorerie et 14 724.93€ en réserves de compensation.

L'excédent administratif du service MJAGBF de 5 564.07€ à hauteur de 5 564.07€ en réserve de compensation des déficits.

BUDGETS PREVISIONNELS	BP 2025	BP 2024
60 - ACHATS	70 751	66 086
61 - SERVICES EXTERIEURS	219 556	261 838
611 - SOUS TRAITANCE	2 946	2 694
612 - CREDIT BAIL MOBILIER	-	-
613 / 614 - LOCATIONS	45 856	126 818
615 - ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE	123 670	67 810
616 - ASSURANCES	27 013	26 181
617 - ETUDES ET RECHERCHES	-	20 000
618 - DOCUMENTATION ET COTISATIONS	20 070	18 335
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	204 788	169 394
621 - PERSONNEL EXTERIEUR	793	6 495
622 - HONORAIRES	49 410	29 819
623 - PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES	7 733	1 561
625 - DEPLACEMENTS RECEPTIONS	54 933	30 691
626 - TELECOMMUNICATIONS	82 365	90 765
627 / 628 - SERVICES BANCAIRES ET DIVERS	9 553	10 064
63 - IMPOTS ET TAXES	372 746	329 123
DONT 63 HORS CHARGES DE PERSONNEL	12 685	9 511
DONT 63 LIES AUX CHARGES DE PERSONNEL	360 062	319 612
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 788 116	3 388 362
TOTAL CHARGES PERSONNEL	4 148 178	3 707 974
65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	19 526	18 561
66 - CHARGES FINANCIERES	1 260	1 948
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
68 - DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS	166 237	147 717
69 - IMPOT	2 000	1 714
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	4 844 980	4 384 743
70 - PRODUITS DE FACTURATION	558 712	626 164
MASP	75 440	75 440
TUTELLES AUX BIENS MINEURS	20 000	13 643
MESURES AD'HOC	10 000	12 000
MEDIATION LOCATIVE	-	107 828
CONVENTIONS D'OBJECTIFS / PARENTALITE	500	2 000
ACTIVITES ANNEXES	22 000	15 254
PARTICIPATION DES MAJEURS AU FINANCEMENT MESURE	430 772	400 000
73 - PRODUITS DE TARIFICATIONS	3 667 418	3 186 044
DGF MJPM	3 213 416	2 786 242
DGF MJAGBF	454 001	399 802
74 - SUBVENTIONS	517 423	479 885
FOND SPECIAL UNAF	238 020	227 909
CONSEIL DEPARTEMENTAL	77 850	74 300
COMMUNES	9 000	9 000
JUSTICE	20 000	20 000
CAF	107 570	86 791
MSA	3 000	3 000
ETAT	61 984	58 885
UNAF	-	-
DIVERSES	-	-
75 - PRODUITS GESTION COURANTE	4 500	4 550
76 - PRODUITS FINANCIERS	12 000	10 004
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 954	42 501
78 - REPRISES PROVISIONS	10 070	23 873
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	1 000	3 400
TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS	4 774 076	4 376 420
RESULTAT PREVISIONNEL	- 70 903	8 322



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE

SIREN : 786 257 592

26 Rue des Docteurs Calmette et Guérin

BP 1009

53010 LAVAL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Départementale des Associations Familiales de la Mayenne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,



selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons été conduits à :

- vérifier la comptabilisation des notifications des subventions applicables au titre de l'exercice,
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard,
- nous assurer, à la clôture de l'exercice, que les ressources non utilisées dans leur intégralité faisaient l'objet d'une comptabilisation en excédent à utiliser sur l'exercice suivant.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes



ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 06 mai 2025

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...

David COCHERY,

Associé

altoneo Être bien entouré, ça change tout ! ACTIF	Arrêté au 31/12/2024			31/12/2023
	Durée 12 mois			12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	46 076,97	-8 869,82	37 207,15	39 511,00
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	66 241,78	-64 322,89	1 918,89	2 639,54
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	116 237,62	-11 363,47	104 874,15	106 176,21
Constructions	1 115 461,05	-772 655,58	342 805,47	378 632,95
Autres immobilisations corporelles	424 161,82	-306 987,12	117 174,70	166 683,10
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	2 266,00		2 266,00	102 611,00
Autres	3 654,37		3 654,37	3 919,88
TOTAL I	1 774 099,61	-1 164 198,88	609 900,73	800 173,68
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	331,44		331,44	1 122,00
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	-965,46		-965,46	51 548,24
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	299 672,87		299 672,87	194 692,92
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 127 732,43		1 127 732,43	917 020,68
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	1 078 582,56		1 078 582,56	1 110 748,67
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	21 539,45		21 539,45	24 740,11
TOTAL III	2 526 893,29		2 526 893,29	2 299 872,62
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	4 300 992,90	-1 164 198,88	3 136 794,02	3 100 046,30

Arrêté au 31/12/2024		31/12/2023
Durée 12 mois		12 mois
Fonds propres Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Report à nouveau Report à nouveau dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Excédent ou déficit de l'exercice Excédent ou déficit de l'exercice dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales Situation nette (sous-total) Situation nette (sous-total) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Subventions d'investissement Provisions réglementées Provisions réglementées		
Fonds reportés et dédié: Fonds reportés liés aux legs et donatior Fonds reportés liés aux legs et donatior Fonds dédiés Fonds dédiés		
Comptes de Liaison Comptes de Liaison		
Provisions Provisions pour risques Provisions pour charges		
Dettes Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif Emprunts et dettes auprès des établissements de créd Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes sur commandes Avances et acomptes sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations, comptes rattachés Autres dettes (d'exploitation) Autres dettes (d'exploitation) Instruments de trésorerie Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion Passif Ecarts de conversion Passif		
TOTAL I		
TOTAL II		
TOTAL III		
TOTAL IV		
TOTAL V		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		



Être bien entouré, ça change tout !	Arrêté au :		31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations								
Ventes de biens								
dont ventes de biens en nature								
Ventes de services	233 013,27	6,33	718 094,68	23,06	-485 081,41	-67,55		
dont parrainages								
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.								
dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-soc								
Ventes de biens et services	233 013,27	6,33	718 094,68	23,06	-485 081,41	-67,55		
Concours publics et subvt ^o exploitation	3 679 218,43	100,00	3 114 295,47	100,00	564 922,96	18,14		
Subventions d'exploitation	528 907,95	14,38	502 511,11	16,14	26 396,84	5,25		
dont contributions financières autorités tarifications								
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible								
. Dons manuels								
. Mécénats								
. Legs, donations et assurances-vie								
Ressources liées à la générosité du public								
Contributions financières	4 844,95	0,13	5 061,90	0,16	-216,95	-4,29		
Produits de tiers financeurs	4 212 971,33	114,51	3 621 868,48	116,30	591 102,85	16,32		
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	6 830,93	0,19	52 116,23	1,67	-45 285,30	-86,89		
Utilisations des fonds dédiés	11 159,28	0,30	2 813,23	0,09	8 346,05	296,67		
Autres produits	947,32	0,03	171,76	0,01	775,56	451,54		
dont complément de rémunération TH								
dont quote-part de résultat sur opérations en commun								
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	4 464 922,13	121,36	4 395 064,38	141,13	69 857,75	1,59		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Autres achats et charges externes	608 470,54	16,54	490 963,84	15,76	117 506,70	23,93		
Impôts, taxes et versements assimilés	293 605,94	7,98	281 530,62	9,04	12 075,32	4,29		
Salaires et traitements	2 389 014,26	64,93	2 340 964,25	75,17	48 050,01	2,05		
Charges sociales	925 218,84	25,15	834 449,21	26,79	90 769,63	10,88		
Dotations aux amortissements	107 354,32	2,92	93 328,23	3,00	14 026,09	15,03		
Autres charges	1 744,68	0,05	58 090,46	1,87	-56 345,78	-97,00		
Dotations aux provisions	59 551,00	1,62	69 691,56	2,24	-10 140,56	-14,55		
Report en fonds dédiés								
Aides financières	20 130,54	0,55	19 065,78	0,61	1 064,76	5,58		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	4 405 090,12	119,73	4 188 083,95	134,48	217 006,17	5,18		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	59 832,01	1,63	206 980,43	6,65	-147 148,42	-71,09		
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	22 578,24	0,61	11 914,83	0,38	10 663,41	89,50		
Autres intérêts et produits assimilés	12 503,63	0,34	5 586,54	0,18	6 917,09	123,82		
Reprises/provisions et transfert de char	16 495,20	0,45			16 495,20			
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	51 577,07	1,40	17 501,37	0,56	34 075,70	194,70		
Charges financières								
Dotations amort., dépréciations et provisions			16 495,20	0,53	-16 495,20	-100,00		
Intérêts et charges assimilées	1 671,89	0,05	1 184,29	0,04	487,60	41,17		
Différences négatives de change								
Charges nettes/cessions des V.M.P.								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	1 671,89	0,05	17 679,49	0,57	-16 007,60	-90,54		
RESULTATS FINANCIERS	49 905,18	1,36	-178,12	-0,01	50 083,30			
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	109 737,19	2,98	206 802,31	6,64	-97 065,12	-46,94		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion	402,22	0,01	47 015,50	1,51	-46 613,28	-99,14		
Sur opération en capital	16 453,72	0,45	17 355,72	0,56	-902,00	-5,20		
Reprises/provisions et transfert de char	10 951,75	0,30	90 264,81	2,90	-79 313,06	-87,87		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	27 807,69	0,76	154 636,03	4,97	-126 828,34	-82,02		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion	40,00	0,00	2 543,80	0,08	-2 503,80	-98,43		
Sur opération en capital			5 000,00	0,16	-5 000,00	-100,00		
Dotation aux amortissements et aux prov.			41 414,95	1,33	-41 414,95	-100,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	40,00	0,00	48 958,75	1,57	-48 918,75	-99,92		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27 767,69	0,75	105 677,28	3,39	-77 909,59	-73,72		

31/12/2024

31/12/2023

Variation

Montant

%

Montant

%

Montant

%

dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée



Être bien entouré, ça change tout !		Arrêté au :		31/12/2024		31/12/2023		Variation	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat	95 526,77	2,60	87 085,92	2,80	8 440,85	9,69
CONTRIBUTIONS PRODUITS	95 526,77	2,60	87 085,92	2,80	8 440,85	9,69
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	95 526,77	2,60	87 085,92	2,80	8 440,85	9,69
CONTRIBUTIONS CHARGES	95 526,77	2,60	87 085,92	2,80	8 440,85	9,69

TOU

ES SECTIONS



Être bien entouré, ça change tout !

Liste des structures



Être bien entouré, ça change tout !

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE LA MAYENNE**

SIREN : 786 257 592

26 Rue des Docteurs Calmette et Guérin

BP 1009

53010 LAVAL CEDEX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2024



UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MAYENNE
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

1 - ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce

2 - ARTICLE L. 313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

En application de l'article L. 313-25 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.), les conventions, passées entre votre Association et ses cadres dirigeants salariés, ses directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux, sont communiquées dans les conditions de l'article L. 612-5 sus visé.

Il en est de même des conventions conclues avec les salariés de l'Association qui seraient membres de la famille des dits cadres dirigeants salariés, directeurs d'établissements ou des administrateurs.

A ce titre, aucune convention ne nous a été signalée, hormis les contrats de travail ayant conduit aux rémunérations précisées en annexe 1 de ce rapport (refacturation par l'UDAF 61 pour Monsieur FERCHAUX).

Laval, le 06 mai 2025

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...

David COCHERY,

Associé



Annexe 1 du rapport spécial du commissaire aux comptes

Etat des rémunérations 2024 des cadres dirigeants salariés, des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux :

- Monsieur EMERIC CROISSANT, Directeur de janvier à juin : 42 155 € bruts.
- Madame FARAH NOUR, Directrice depuis le 2 décembre 2024 : 5 583 € bruts
- Monsieur GAËTAN FERCHAUX, (directeur de l'UDAF 61) a réalisé des missions de direction pour l'UDAF 53 pour la période de juin à décembre 2024. Le montant facturé à l'UDAF53 sur la période de juin à décembre s'élève à 18 587.21€ (20 jours).



26, Rue des Drs Calmette et Guérin
53000 LAVAL
02 43 49 52 52 - udaf53@udaf53.fr

